



DECISION n°1084429
d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par
l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors
SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR Ile de
France

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie,
- Vu la délibération n° CA 19-24 du conseil d'administration de l'agence du 11 juillet 2019 approuvant les modèles de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'agence et de leur cofinancement FEADER pour les mesures de la programmation 2014-2020,
- Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;
- Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région Ile de France signée le 24 mai 2017 ;
- Vu la délibération n° CA 18-09 du conseil d'administration de l'Agence du 12 janvier 2018 relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale ;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'appel à projet « Investissements environnementaux-PCAÉ » (mesures 4.1 et 4.4) du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 d'Ile-de-France et l'année 2019 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up ¹	TOTAL			
INVENT'IF (mesures 4.1 et 4.4)	0 €	136 654 €	136 654 €	0 €	0 €	136 654 €
TOTAL	0 €	136 654 €	136 654 €	0 €	0 €	136 654 €

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles au 11^e programme d'intervention de l'Agence listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 23/07/2019

**La directrice générale
De l'agence de l'eau Seine-Normandie**



Patricia BLANC

¹ Top-up : sans cofinancement
DAE n°1084429

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESEN

DPT	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Commune	Majoration	Type d'investissement	Montant retenu (en €)	Montant attribué AESN (en €)
77	4.1	77000864	VIAENE Olivier	SAINTS	20 % AB	Etrille rotative	34 000	20 400
77	4.1	77158192	SARL LA GRANGE	COUBERT		Bineuse arboricole rotative	11 670	4 668
						Herse étrille légumière	2 702,50	1 081
77	4.1	77156765	FICHOT Thomas	SALINS	20 % AB	Bineuse passe pieds	8 834,10	3 533,64
						Matériel spécifique de binage sur le rang	12 936	7 761,6
77	4.1	77160243	SCEA DES JARDINETS	SAACY-SUR-MARNE	20 % AB	Roto étrilleuse	18 300	10 980
						Filets anti insectes	2 709	1 625,4
						Désherbeur thermique	9 210	5 526
						Bineuse avec guidage	10 136	6 081,6
91	4.1	91001019	ARNOULT PHILIPPE	ETAMPES		épareuse	23 400	9 360
91	4.1	91004130	CHACHIGNON LUDOVIC	SAINT CYR LA RIVIERE		Semoir à petites graines pour semer les couverts	2 000	800
91	4.1	91004678	EARL PICHOT	ANGERVILLE	20 % AB	houe rotative	21 827	13 096,2
78	4.1	078153062	SCEA les petits EVAURY	Allainville	20 % AB	Bineuse guidée	34 733	20 839,8
78	4.1	078152917	NEVEU Xavier	Villette	20 % AB	Ecimeuse	18 700	11 220
78	4.1	078151681	GAEC de la Ferme de la Concie	Thoiry		Broyeur	11 500	4 600
78	4.1	78152737	EARL DELAITRE	Richebourg		Herse étrille	12 075	4 830
95	4.1	95000847	SCEA D'ENFER	Wy Dit Joli Village	10 % MAEC	Enrouleuse pour films organiques biodégradables	20 500	10 250

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Sous mesure 4.1	Sous mesure 4.2	Sous mesure 4.4	Sous mesure 8.2	Imprévus	TOTAL
Décision n°1060155	16 936 €	0 €	12 500 €	0 €	114 €	29 550 €
Décision n°1060993	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE	ANNULEE
Décision n°1063893	38 507 €	0 €	0 €	0 €	64 €	38 571 €
Décision n°1064107	0 €	0 €	26 081 €	0 €	258 €	26 339 €
Décision n°1066146	5 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 250 €
Décision n°1048031	125 600 €	0 €	13 000 €	11 020 €	0 €	149 620 €
Décision n°1067275	148 000 €	0 €	10 500 €	6 820 €	0 €	165 320 €
Décision n°1068890	67 150 €	0 €	729 €	0 €	2 301 €	70 180 €
Décision n°1070502	107 906 €	0 €	5 989 €	0 €	2 111 €	116 005 €
Décision n°1074581	44 698 €	0 €	1 374 €	0 €	1 400 €	47 472 €
Décision n°1078799	303 968 €	25 000 €	9 026 €	0 €	0 €	337 994 €
Décision n°1080212	499 086 €	35 993 €	420 €	0 €	0 €	535 499 €
Décision n°1082165	131 086 €	0 €	0 €	0 €	246 €	131 332 €
Décision n°1083195	11 316 €	0 €	10 212 €	0 €	0 €	21 528 €
Décision n°1084429	136 654 €	0 €	0 €	0 €	0 €	136 654 €
Montant cumulé sur la période 2015-2020	1 636 157 €	60 993 €	89 831 €	17 840 €	6 494 €	1 811 314 €